L'adhésion au club est possible à partir de 11 ans (age dans l'année de licence).

Lors de la première inscription, comme pour les réinscriptions les années suivantes, il est obligatoire de fournir un certificat médical de moins de trois mois, stipulant l'aptitude à la pratique du tir à l'arc en compétition.

Le tableau ci après vous indique les catégories de classements établies par la Fédération Française de Tir à l'Arc

	Catégories	tranche d'âge	vous êtes né(e)
Jeunes	B enjamin	11 à 12 ans	entre le 01.01.1999 et le 31.12.2000
	M inime	13 à 14 ans	entre le 01.01.1997 et le 31.12.1998
	Cadet	15 à 17 ans	entre le 01.01.1994 et le 31.12.1996
	J unior	18 à 20 ans	entre le 01.01.1991 et le 31.12.1993
Adultes	S enior	21 à 49 ans	entre le 01.01.1962 et le 31.12.1990
	V étéran	50 à 59 ans	entre le 01.01.1952 et le 31.12.1961
	S uper V étéran	60 ans et +	avant le 31.12.1951 (compris)